



Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 3 février 2016 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur André Durocher, Monsieur Howard Sauvé, Monsieur Fred Beaudoin, Madame Dawn Charles, Madame Brenda Dawson.

Le membre du conseil absent est :
Monsieur David Hudson (absence non motivée).

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2016-02-017

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2016
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2015
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 31 décembre 2015
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016

8. Affaires diverses

- 8.1 Demande de dérogation mineure - DM- 2016-001 – lot 5 003 989
- 8.2 Demande de dérogation mineure - DM- 2015-013 – lot 3 208 504
- 8.3 Dossier PIIA 2016-003 - Reconstruction d'un bâtiment principal de type habitation unifamiliale isolée - lot 3 208 504
- 8.4 Dossier PIIA 2016-001 - Construction d'un bâtiment principal à des fins résidentielles - lot 5 003 989
- 8.5 Dossier PIIA 2016-002 - Agrandissement d'un bâtiment principal de plus de 50 % de la superficie de plancher initiale - lot 3 205 850
- 8.6 Renouvellement du mandat de membres au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 8.7 Contribution 2016 à la « Légion Royale Canadienne »
- 8.8 Fermeture du centre Mélaric
- 8.9 Désignation de la directrice générale pour la CNESST
- 8.10 Mandat pour légitimer les servitudes pour bornes sèches existantes
- 8.11 Mandat pour une demande de subvention PIQM
- 8.12 Mandat à l'Union des municipalités du Québec
- 8.13 Adjudication de contrat de gré à gré à l'entreprise Onesta Bâtiment Conseil
- 8.14 Réorganisation du Service des travaux publics
- 8.15 Mise à pied de messieurs Bertrand Boutin et Martin Lescarbeau
- 8.16 Rémunération 2016
- 8.17 Appel d'offres sur invitation pour un contrat de balayage et de nettoyage de la chaussée des chemins municipaux
- 8.18 Ajustement du taux horaire pour les postes du Service de sécurité incendie
- 8.19 Abrogation de la résolution numéro 2015-12-270 intitulée : Caserne de pompiers de Saint-Jérôme
- 8.20 Autorisation de signature pour entente de location : Caserne de pompiers de Saint-Jérôme, secteur de Bellefeuille
- 8.21 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2015 – Reddition de comptes
- 8.22 Avis de motion au Règlement 2015-08 concernant la création, l'organisation et la gestion d'un Service de la sécurité incendie

9. Période de questions

10. Levée de la séance

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2016

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du **13 janvier 2016** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du **13 janvier 2016**.

ADOPTÉE.

2016-02-018



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016

2016-02-019

2.2 **Adoption du procès-verbal corrigé de la séance ordinaire du 5 août 2015**

Considérant que le procès-verbal corrigé de la séance ordinaire du **5 août 2015** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu;

Considérant qu'une correction est faite à la résolution 2015-08-158 concernant le calcul du paiement pour l'entreprise Uniroc;

Considérant que le montant inscrit sur le procès-verbal du 5 août 2015 est de 53 786,82 \$ et qu'il doit être de 54 170,70 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal corrigé de la séance ordinaire du **5 août 2015**.

ADOPTÉE.

2016-02-020

3. **Approbation des comptes**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes de janvier 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes de janvier 2016 totalisant **127 830,73 \$** et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de janvier 2016 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. **États financiers**

4.1 **États financiers se terminant le 31 décembre 2015**

La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 décembre 2015.

5. **Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois de janvier 2016 a été remis à chacun des membres du conseil au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016

6. Compte-rendu des comités

Communication

L'Info Mille-Isles du mois de février 2016 sera posté dans la semaine du 15 février 2016.

Environnement

Si vous ne voulez pas que l'entreprise G.D.G Environnement Ltée accède à votre propriété lorsqu'elle effectue une opération de contrôle biologique des insectes piqueurs, vous devez leur faire part de votre demande en téléphonant au 1 888 567-8567 (sans frais).

MRC

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC d'Argenteuil :

Assemblées publiques de consultations

1^{re} assemblée

Date : Mardi 15 mars 2016
Heure : À compter de 19 h
Lieu : Salle Lucien-Durocher de la MRC d'Argenteuil
Adresse : 430, rue Grace, Lachute

2^e assemblée

Date : Jeudi 17 mars 2016
Heure : À compter de 19 h
Lieu : Salle du conseil du village de Grenville
Adresse : 21, rue Tri-Jean, Grenville

Séances d'information publiques

1^{re} séance

Date : Jeudi 10 mars 2016
Heure : À compter de 19 h
Lieu : Salle communautaire Trinity du canton de Gore
Adresse : 2, chemin Cambria, Gore

2^e séance

Date : Mardi 22 mars 2016
Heure : À compter de 19 h
Lieu : Salle communautaire Lost River du canton de Harrington
Adresse : 281, route 327, Harrington

Le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie (PSRCSI) a été présenté à la MRC le 20 janvier, déposé le 10 février et sera adopté le 10 mars 2016. La Municipalité de Mille-Isles doit adopter ce projet de schéma révisé à la séance de mars. La MRC d'Argenteuil doit adopter le schéma révisé final à la séance d'avril, après les consultations publiques.



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

La directrice-générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de décembre 2015.

8. Affaires diverses

2016-02-021

8.1 *Demande de dérogation mineure – DM-2016-001 – Lot 5 003 989 du cadastre du Québec*

Considérant que le projet vise la construction d'une résidence dont la façade principale est orientée selon un angle de 90 degrés par rapport à la ligne de lot avant sur le lot 5 003 989 du cadastre du Québec situé en bordure du chemin Riddell;

Considérant que le règlement de zonage Ru.02.2011 indique que la façade principale de tout bâtiment principal doit être orientée selon un axe de 0 à 30 degrés par rapport à la ligne de lot avant;

Considérant que la résidence sera à une distance de 60 mètres de la ligne de lot avant et que l'emplacement de la façade principale ne sera pas visible de la rue;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 et par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la bonne foi du demandeur;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et affiché le 19 janvier 2016;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2016-001 sur le lot 5 003 989 du cadastre du Québec, afin de construire une résidence située en bordure du chemin Riddell, dont la façade principale est orientée à un angle de 90 degrés par rapport à la ligne de lot avant, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)
2016-02-022

8.2 *Demande de dérogation mineure – DM-2015-013 – lot 3 208 504 du cadastre du Québec*

Considérant que la demande vise la construction d'une résidence attenante à un garage privé existant dont la largeur excède la largeur



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016

de la résidence, vise l'implantation du garage attenant à une distance de 9,36 mètres de la ligne latérale, et vise le pourcentage d'occupation des bâtiments à 13 % de la superficie totale de la propriété, sur le lot 3 208 504 du cadastre du Québec situé en bordure du chemin Scraire;

Considérant que la résidence ne peut avoir une largeur supérieure à la largeur du garage existant, car l'espace situé à droite de la résidence doit servir à l'installation du nouveau système sanitaire et que cet espace est le seul disponible;

Considérant que le garage construit en 2009 est conforme au niveau de l'implantation, mais qu'avec le projet présent qui vise à construire une résidence attenante au garage, les normes d'implantation diffèrent et que la distance minimale de 10 mètres ne peut être respectée;

Considérant que le pourcentage d'occupation des bâtiments prescrit à la réglementation est de 10 %, mais qu'avec la superficie du lot de 2168 mètres carrés, le projet serait trop limité en superficie;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 et par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la bonne foi du demandeur;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et affiché le 19 janvier 2015;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2015-013 sur le lot 3 208 504 du cadastre du Québec, afin d'autoriser la construction d'une résidence attenante à un garage privé existant dont la largeur excède la largeur de la résidence, d'autoriser l'implantation du garage attenant à une distance de 9,36 mètres de la ligne latérale plutôt que 10 mètres et d'autoriser le pourcentage d'occupation des bâtiments à 13 % de la superficie totale de la propriété plutôt que 10 % tel que prescrit à la réglementation, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2016-02-023

8.3 Dossier PIIA 2016-003 – Reconstruction d'un bâtiment principal de type habitation unifamiliale isolée - lot 3 208 504 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la reconstruction d'une habitation située sur le lot 3 208 504 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Scraire;

Considérant que ce projet de reconstruction d'une habitation est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* no. RU.06.2011;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de reconstruction d'une habitation sur le lot 3 208 504 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2016-003.

ADOPTÉE.

2016-02-024

8.4 Dossier PIIA 2016-001 – Construction d'un bâtiment principal à des fins résidentielles - lot 5 003 989 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la construction d'une résidence unifamiliale isolée située sur le lot 5 003 989 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Riddell;

Considérant que ce projet de la construction d'une résidence unifamiliale isolée est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* no. RU.06.2011;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 003 989 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2016-001.

ADOPTÉE.

2016-02-025

8.5 Dossier PIIA 2016-002 – Agrandissement d'un bâtiment principal de type résidentiel de plus de 50 % de la superficie initiale de plancher - lot 3 205 850 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise l'agrandissement de la résidence située au 265, chemin Hammond, sur le lot 3 205 850 du cadastre du Québec;

Considérant que ce projet d'agrandissement de la résidence est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* no. RU.06.2011;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER l'agrandissement d'un bâtiment principal de type résidentiel de plus de 50 % de la superficie initiale de plancher sur le lot 3 205 850 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2016-002.

ADOPTÉE.

2016-02-026

8.6 Renouvellement du mandat de membres au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Considérant que le mandat de cinq (5) des six (6) membres du CCU arrive à terme;

Considérant que ces cinq (5) membres ont exprimé leur intention de poursuivre leur implication au sein du CCU;

Considérant que le conseil évalue que la composition actuelle du CCU permet d'atteindre les objectifs;

Considérant que le CCU actuel a entrepris, depuis plusieurs mois, un travail de réflexion et d'appropriation du travail de modifications du plan d'urbanisme de la Municipalité;

Considérant que le conseil désire maintenir une continuité de l'expertise du CCU.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE RENOUVELLER le mandat en tant que membres du CCU, séance tenante :

- pour un mandat de un (1) an se terminant le ou vers le 3 février 2017 :
Monsieur Charles Lapointe
Madame Celia Sayers
- pour un mandat de deux (2) ans se terminant le ou vers le 3 février 2018 :
Monsieur Jean-François Foucault
Monsieur Marcel Laforest
Monsieur Charles François (Frans) Sayers

DE CRÉER une liste de personnes intéressées à devenir membre du CCU;

DE REMERCIER toutes les personnes qui s'impliquent bénévolement dans ce comité.

ADOPTÉE.

2016-02-027

8.7 Contribution 2016 à la « Légion Royale Canadienne Filiale 171 »

Considérant que la « Légion Royale Canadienne Filiale 171 » marque le 67^e anniversaire d'existence de leurs courses annuelles de ski pour enfants, le 4 mars 2016;



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles désire souligner l'importance et la longévité de cet événement;

Considérant que cette activité est offerte à tous les enfants de la région.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE VERSER la somme de 100 \$ à titre de contribution pour l'année 2016 à la « Légion Royale Canadienne Filiale 171 », afin d'encourager la 67^e édition de leurs courses pour enfants;

D'AFFECTER ladite contribution au poste budgétaire numéro 02-11000-970.

ADOPTÉE.

2016-02-028

8.8 Fermeture du centre Mélaric du 12 janvier 2016

Considérant que le centre Mélaric est un des 56 centres membres de l'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID);

Considérant que le centre Mélaric est situé dans la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et qu'il offre des services à une clientèle défavorisée nécessitant des traitements de désintoxication;

Considérant que c'est le seul centre qui dessert la clientèle d'Argenteuil jusqu'en Outaouais;

Considérant que la fermeture de Mélaric le 12 janvier 2016 a affecté 75 patients et fait perdre leur emploi à 16 personnes;

Considérant que cette fermeture résulte en grande partie de politiques du gouvernement du Québec, selon le rapport de la firme Évolia Stratégies;

Considérant que les mesures gouvernementales, dont celles imposées par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, applicables depuis le 1^{er} mai 2015 aux plus démunis de notre société, ont mis en péril leur possibilité de traitements;

Considérant que certaines politiques gouvernementales omettent de prendre en considération les énoncés à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec sanctionnée le 27 juin 1975;

Considérant que cette charte tout comme celle incluse dans la Constitution canadienne de 1982 vise le plein épanouissement de tout être humain en toute égalité, dans le respect et la dignité;

Considérant que les droits économiques et sociaux énoncés aux articles 39 à 48 devraient se voir reconnaître la même protection quasi constitutionnelle que ceux énoncés aux articles 1 à 38 de la Charte québécoise;

Considérant qu'on reconnaît la grandeur d'une société par sa capacité de traiter ses plus démunis pour paraphraser la Cour suprême du Canada à l'époque où l'honorable Bora Laskin en était le juge en chef.



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Dawn Charles
APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE DÉPLORE l'attitude du gouvernement du Québec qui a contribué à la fermeture du centre Mélaric et son manque d'empathie non seulement à l'égard des plus démunis de notre société, mais également son peu de souci pour les pertes d'emploi dans une région socio économiquement défavorisée;

DE SOUHAITER, par l'Assemblée nationale, la pleine reconnaissance des droits économiques et sociaux énoncés à la Charte québécoise afin de reconnaître, à quiconque s'en voit brimer, la possibilité de demander au gouvernement de se justifier dans le cadre d'une société libre et démocratique, respectueuse des droits et libertés;

DE METTRE en œuvre les mesures appropriées pour la réouverture du centre Mélaric.

c. c. Monsieur Philippe Couillard, premier ministre
Monsieur Pierre Karl Péladeau
Monsieur François Legault
Madame Françoise David
Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
Madame Linda Déry, ROCL

ADOPTÉE.

2016-02-029

8.9 Désignation de la directrice générale pour la CNESST

Considérant que la Municipalité désigne madame Sarah Channell, directrice générale, à titre de répondante pour la CSST, maintenant CNESST (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail);

Considérant que cette désignation donne le droit d'accès au dossier de l'employeur à la CNESST.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE NOMMER madame Sarah Channell, directrice générale, à titre de répondante pour la CNESST;

D'AGIR au nom et pour la Municipalité auprès de la CNESST.

ADOPTÉE.

2016-02-030

8.10 Mandat pour légitimer les servitudes pour bornes sèches existantes

Considérant que le conseil désire garantir l'accès aux bornes sèches situées sur les terrains privés;

Considérant qu'une servitude assure à perpétuité l'accès aux bornes sèches sur les terrains privés;

Considérant que le conseil juge qu'il est de l'intérêt collectif d'assumer les frais de notaire et d'arpenteur pour établir ces servitudes.



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER la directrice générale, madame Sarah Channell, afin de donner mandat aux professionnels pour créer les servitudes requises, pour et au nom de la Municipalité, conformément à la politique de gestion contractuelle 2010.

ADOPTÉE.

2016-02-031

8.11 Mandat pour une demande de subvention PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités)

Considérant que la Municipalité désire déposer une demande de subvention dans le cadre du PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités) volet 5.1 pour la RECIM (réfection et construction des infrastructures municipales);

Considérant que la réfection et la mise aux normes sont exigées à la suite des rapports d'intervention de la CNESST (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail), mentionnant des correctifs à apporter à l'hôtel de ville, et ce, pour la santé et la sécurité des employés et des usagers;

Considérant que la Municipalité répond aux critères d'admissibilité pour le projet;

Considérant que les travaux mentionnés dans le rapport d'intervention de la CNESST sont aussi admissibles au PIQM, volet 5.1.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Dawn Charles
APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE MANDATER la directrice générale, madame Sarah Channell, afin de déposer une demande de subvention dans le cadre du PIQM pour la réfection et la mise aux normes de l'hôtel de ville, au nom et pour la Municipalité;

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉE.

2016-02-032

8.12 Mandat à l'Union des municipalités du Québec

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

Considérant que l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une Municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016

- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ.

Considérant que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Considérant que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CONFIER à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2016;

DE CONFIER à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définis au document d'appel d'offres;

DE S'ENGAGER à respecter les termes du contrat, lorsque l'UMQ adjudge un contrat, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

DE PERMETTRE à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, et de s'engager à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

DE RECONNAÎTRE que l'UMQ reçoive, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE.

2016-02-033

8.13 Adjudication de contrat de gré à gré à l'entreprise Onesta Bâtiment Conseil

Considérant qu'une Municipalité est autorisée à conclure un contrat de gré à gré lorsque la dépense est inférieure à 25 000 \$ (article 936 du Code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1);

Considérant que la soumission de l'entreprise Onesta Bâtiment Conseil est nécessaire afin de déterminer les travaux de corrections ou de rénovations à effectuer pour maintenir le bâtiment « Maple Grove » dans un état satisfaisant et sécuritaire;



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016

Considérant que le certificat d'état d'immeuble délivré par cette entreprise renseigne quant à l'état et la qualité physique des composantes du bâtiment et est accompagné de commentaires techniques.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADJUGER à l'entreprise Onesta Bâtiment Conseil le contrat au montant de **6151,16 \$** taxes incluses, le tout et en conformité avec la Politique de gestion contractuelle 2010;

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-08004-726.

ADOPTÉE.

2016-02-034

8.14 Réorganisation du Service des travaux publics

Considérant qu'une évaluation du Service des travaux publics a été déposée en octobre 2015 pour analyse;

Considérant l'analyse faite par le conseil;

Considérant que le conseil juge opportun de réorganiser le Service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE RÉORGANISER le Service des travaux publics comme suit :

- Abolir le poste de manœuvre, permanent, temps complet;
- Créer un poste de directeur du Service des travaux publics, permanent, à temps complet;
- Créer un poste de chef d'équipe, permanent, à horaire variable avec une garantie de 25 heures par semaine pendant la période hivernale et à temps complet pendant la période estivale avec la prime de chef d'équipe pour cette période, et ce, tel que décrit dans le manuel des employés;
- Créer un second poste de journalier, saisonnier, à temps complet pour la période estivale.

D'ACCEPTER la mutation des postes existants selon les recommandations de madame Sarah Channell, directrice générale.

ADOPTÉE.

2016-02-035

8.15 Mise à pied de messieurs Bertrand Boutin et Martin Lescarbeau

Considérant que le poste de monsieur Bertrand Boutin, manœuvre, est aboli en date du 19 février 2016;

Considérant que monsieur Boutin est en congé de maladie depuis le 20 juillet 2015;



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016

Considérant que monsieur Lescarbeau remplace monsieur Boutin depuis le 10 août 2015.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson
APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'EFFECTUER la mise à pied de messieurs Bertrand Boutin et Martin Lescarbeau en date du 19 février 2016;

DE CONSERVER leur l'ancienneté respective;

DE FAVORISER l'embauche de messieurs Bertrand Boutin et Martin Lescarbeau pour les postes de journalier, saisonnier, à temps complet pour la période estivale.

ADOPTÉE.

2016-02-036

8.16 Rémunération 2016

Considérant que le conseil est d'avis qu'il y a lieu de revaloriser le salaire de monsieur Marc Auclair, contremaître du Service des travaux publics, de l'équilibrer avec l'augmentation du coût de la vie, soit 1,2 %.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Howard sauvé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER l'ajustement de salaire de monsieur Marc Auclair, contremaître au Service des travaux publics, au taux de 1,2 % pour l'année 2016. Les ajustements sont appliqués à compter du 1^{er} janvier 2016.

ADOPTÉE.

2016-02-037

8.17 Appel d'offres sur invitation pour un contrat de balayage et de nettoyage de la chaussée des chemins municipaux- TP2016-01.521

Considérant la nécessité de procéder à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour le balayage et le nettoyage de la chaussée des chemins municipaux;

Considérant le document de soumission préparé par madame Sarah Channell et monsieur Marc Auclair.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE PROCÉDER à un appel d'offres sur invitation pour le balayage et le nettoyage de la chaussée des chemins municipaux selon les spécifications et les critères décrits dans le devis d'appel d'offres, le tout en conformité avec la *Politique de gestion contractuelle 2010*;

DE PRÉCISER que la Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016

par une résolution du conseil.

Les soumissions seront reçues et ouvertes le 16 mars 2016, à 10 h.

ADOPTÉE.

2016-02-038

8.18 Ajustement du taux horaire pour les postes du Service de sécurité incendie

Considérant la recommandation 2016-61 du directeur de Service de sécurité incendie, monsieur Alain Charbonneau;

Considérant le tableau déposé au comité de sécurité incendie détaillant la majoration des taux horaires pour l'année 2016 à 1,2 %, conformément au budget 2016 adopté par le conseil le 21 décembre 2015;

Considérant la recommandation d'augmenter le salaire pour le poste de capitaine du Service de sécurité incendie de Mille-Isles de 1,74 \$ l'heure afin que ce salaire soit plus représentatif des responsabilités reliées à ce poste, et ce, pour la portion intervention seulement.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AJUSTER le taux horaire pour l'année 2016, et ce, pour tout le personnel du Service de sécurité incendie concerné, tel que soumis dans le tableau recommandé par le directeur du Service de sécurité incendie et conformément au budget 2016 adopté par le conseil le 21 décembre 2015. Les ajustements sont appliqués à compter du 1^{er} janvier 2016;

D'AUGMENTER le salaire pour le poste de capitaine du Service de sécurité incendie de Mille-Isles de 1,74 \$ l'heure, et ce, pour la portion intervention seulement.

ADOPTÉE.

2016-02-039

8.19 Abrogation de la résolution numéro 2015-12-270 intitulée : Caserne de pompiers de Saint-Jérôme

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution portant le numéro 2015-12-270;

Considérant que l'abrogation est justifiée par une modification du terme de l'entente.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ABROGER la résolution 2015-12-270.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016

2016-02-040

8.20 Autorisation de signature pour entente de location : Caserne de pompiers de Saint-Jérôme, secteur de Bellefeuille

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles tient à améliorer ses services de protection contre les incendies dans le secteur est, soit des lacs Massie, Robert et Paul, et du chemin de Mille-Isles;

Considérant qu'il y a une possibilité de louer un espace dans la caserne de pompiers de Saint-Jérôme (secteur de Bellefeuille);

Considérant que la caserne de pompiers de Saint-Jérôme (secteur de Bellefeuille) a un espace adéquat (538 pieds carrés) pour abriter un camion d'incendie de première ligne;

Considérant l'entente proposée par la Ville de Saint-Jérôme et déposée par la directrice générale, madame Sarah Channell.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles l'entente de location de la caserne de pompiers de Saint-Jérôme (secteur de Bellefeuille) pour une période de trois (3) ans, renouvelable automatiquement, d'année en année, pour des périodes de un (1) an;

DE PRÉVOIR un montant de 526,69 \$ (taxes en sus) par mois pour la location de l'espace pour l'année 2016;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-22000-511, et de prévoir les montants mensuels aux budgets pour les années 2017 et 2018, selon les termes déterminés par ladite entente.

ADOPTÉE.

2016-02-041

8.21 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2015

Considérant que le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 79 371 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes et dont la Municipalité est responsable;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes concernées pour les montants suivants :

- Entretien d'été : 253 804,21 \$
- Entretien d'hiver : 248 566,20 \$
- Pour un total de : 502 370,41 \$

Considérant qu'un vérificateur externe a préparé l'annexe « A » dans les délais prescrits pour le dépôt de la reddition des comptes.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :



Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016

D'INFORMER le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE.

8.22 Avis de motion au Règlement 2015-08 concernant la création, l'organisation et la gestion d'un Service de la sécurité incendie

Avis de motion est par la présente donné par *monsieur Fred Beaudoin*, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, le conseil adoptera un règlement portant sur *la création, l'organisation et la gestion d'un Service de la sécurité incendie*.

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

10. Levée de la séance

À **19 h 58**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Josée Hébert
Greffière et
secrétaire-trésorière adjointe



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée